

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2021
 - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 5.5 Fin de probation et embauche de la coordonnatrice en communication, culture et tourisme
 - 5.6 Fin de probation et embauche de l'inspecteur en environnement et bâtiment
 - 5.7 Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI)
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Adoption de la Politique de saines habitudes de vie
 - 6.2 Réfection des sentiers du parc Missisquoi Nord
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Cession de droits de passage sur divers chemin et terrains municipaux pour les sentiers de motoneige
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Renouvellement du contrat de déneigement du site de conteneurs des matières résiduelles situé dans le domaine Monbel pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024
 - 8.2 Entente de partage du coût de déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles - saison 2021-2022
 - 8.3 Renouvellement d'ententes intermunicipales d'entretien de chemins avec la municipalité de Stukely-Sud
 - 8.4 Régularisation des titres de la rue des Érables
 - 8.5 Embauche d'une employée sur appel – Entretien d'hiver voirie
 - 8.6 Fourniture et installation de portes et fenêtres pour le complexe St-Édouard
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Martin
 - 9.2 Mandat pour le nettoyage et l'inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire
 - 9.3 Échantillonnage des compteurs d'eau résidentiels
 - 9.4 Réfection du pont de l'étang aux castors sur le lot 2 238 205
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2021
 - 10.2 Demande de dérogation mineure relative au lotissement sans augmentation de superficie des lots au 7 et 9 chemin du Merisier, lots 6 353 774 et 6 353 775
 - 10.3 Demande de dérogation mineure relative à l'implantation et à la marge de recul d'un bâtiment accessoire au 61 chemin du Cèdre, sur le lot 2 238 135

10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

10.5 Adoption du *Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14 de la Municipalité d'Eastman*

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance ordinaire ce 6 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25 rue Missisquoi à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Lucie Lanteigne ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d’assemblée.

La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19h32.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2021-12-296**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, avec l’ajout du point suivant :

6.3 Nomination d’un membre non élu au comité de transport actif et collectif

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

**Résolution
2021-12-297**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D’adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 1^{er} octobre au 26 novembre 2021.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture, en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 novembre 2021 pour un montant totalisant 539 579,02 \$, comprenant notamment le contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable (58 112,50 \$), et le 2^e versement des services de la Sûreté du Québec (227 451,00 \$). Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des sept (7) membres du conseil municipal conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

**Résolution
2021-12-298**

5.5 Fin de probation et embauche de la coordonnatrice en communication, culture et tourisme

ATTENDU l'embauche sous probation de la coordonnatrice en communication, culture et tourisme le 17 mai 2021;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la fin de la période de probation et l'embauche définitive de la titulaire du poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE mettre fin à la période de probation de la coordonnatrice en communication, culture et tourisme, Sabrina Lapointe;

ET DE procéder à son embauche définitive, et ce, rétroactivement au 17 novembre 2021, date de fin de probation conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* en vigueur, aux mêmes conditions que sa résolution d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-299**

5.6 Fin de probation et embauche de l'inspecteur en environnement et bâtiment

ATTENDU l'embauche sous probation de l'inspecteur en environnement et bâtiment le 25 mai 2021;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la fin de la période de probation et l'embauche définitive du titulaire du poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE mettre fin à la période de probation de l'inspecteur en environnement et bâtiment, Médhavi Dussault;

ET DE procéder à son embauche définitive, et ce, rétroactivement au 25 novembre 2021, date de fin de probation conformément à la *Politique de gestion*

des ressources humaines en vigueur, aux mêmes conditions que sa résolution d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-300**

5.7 Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI)

ATTENDU la transmission par la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec de la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

ATTENDU QUE ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations de la Commission municipale du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE déposer la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du PTI 2021-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

**Résolution
2021-12-301**

6.1 Adoption de la Politique de saines habitudes de vie

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a à cœur le développement et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif au sein de sa communauté;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'adopter la [Politique de saines habitudes de vie](#) dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-302**

6.2 Réfection des sentiers du parc Missisquoi Nord

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'abattage et de gestion d'arbres dangereux, de réfection de l'aire de marche et d'infrastructures afin d'être aux normes à faible impact de Rando Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE mandater Les Sentiers de l'Estrie inc. à procéder à la réfection des sentiers du parc Missisquoi Nord (excluant le Riverain) pour un montant estimé à 10 333,70 \$, incluant les frais d'administration et la contingence de 20 %.

ET D'affecter le fonds pour parcs et terrains de jeux au paiement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-303**

6.3 Nomination d'un membre non élu au comité de transport actif et collectif

ATTENDU QUE selon la politique concernant le fonctionnement des comités consultatifs au conseil municipal sur lesquels siègent des membres non élus

pour former un comité élargi, les membres non élus sont nommés par résolution du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE nommer Mme Joëlle Rompré comme membre citoyen pour siéger au comité de transport actif et collectif en tant que consultante experte externe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Cession de droits de passage sur divers chemin et terrains municipaux pour les sentiers de motoneige

ATTENDU les demandes des clubs *Les motoneigistes du Memphrémagog et Les Pionniers de Valcourt* d'obtenir des droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour assurer les opérations de la saison hivernale 2022 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes de cession de droits de passage pour les sentiers de motoneige pour la période hivernale s'échelonnant jusqu'au 15 avril 2022 sur les propriétés suivantes :

- Terrain municipal en bordure du lac (accès au Lac d'Argent);
- Rue Martin;
- Rue de la Grève (lot 4 380 270);
- Terrain situé au 395, rue Principale (garage municipal);
- Passage sur le terrain de balle (Parc des sports);
- Chemin et viaduc Bellevue;
- Stationnement pour véhicules et remorques (460, rue Principale);
- Passage Khartoum, de la limite de la Municipalité de Bonsecours jusqu'au chemin des Diligences;
- Traverse du chemin des Diligences;

ET CE, conditionnellement à ce que lesdits clubs :

- s'assurent de la sécurité des usagers et résidents en tout temps;
- maintiennent une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- fournissent à la Municipalité un plan d'aménagement et de signalisation d'ici le 14 janvier 2022;
- dégagent la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire en reconnaissant sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier;
- maintiennent, durant toute la durée de la saison 2021-2022, une assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Renouvellement du contrat de déneigement du site de conteneurs des matières résiduelles situé dans le domaine Monbel pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

ATTENDU QUE les services de M. Pierre Rioux sont retenus depuis plusieurs années pour effectuer le déneigement du site de conteneurs des matières résiduelles situé dans le domaine Monbel;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de déneigement du site de conteneurs pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

**Résolution
2021-12-304**

**Résolution
2021-12-305**

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE renouveler le contrat de déneigement du site de conteneurs des matières résiduelles du domaine Monbel à M. Pierre Rioux, sur une base forfaitaire, au montant de 200 \$ plus les taxes applicables, par conteneur;

D'autoriser la mairesse Nathalie Lemaire et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec M. Pierre Rioux à cet égard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-306**

8.2 Entente de partage du coût de déneigement de la borne sèche du Domaine des Étoiles - saison 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE partager le coût de déneigement de la borne sèche installée dans le Domaine des Étoiles en partenariat avec la Municipalité de Bonsecours (50 %) pour la saison hivernale 2021-2022 pour un montant de 550 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-307**

8.3 Renouvellement d'ententes intermunicipales d'entretien de chemins avec la municipalité de Stukely-Sud

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman procède à l'entretien d'été et d'hiver d'une portion de 80 mètres du chemin Aimé-Dufresne et de 1500 mètres mitoyens du chemin des Quatre-Goyette conjointement avec la municipalité de Stukely-Sud dans le cadre d'ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE les parties se déclarent satisfaites de ces deux ententes et souhaitent procéder à leur renouvellement pour une période de cinq (5) ans;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE renouveler les ententes d'entretien d'été et d'hiver d'une portion de 80 mètres du chemin Aimé-Dufresne et de 1500 mètres mitoyens du chemin des Quatre-Goyette avec la municipalité de Stukely-Sud, et ce, pour les années 2022 à 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-308**

8.4 Régularisation des titres de la rue des Érables

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser les titres de la rue des Érables;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité se doit d'acquérir les lots 4 380 842 et 4 380 628 reconnus comme faisant partie de la rue des Érables et entretenus depuis plus de dix ans par la Municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire de ces lots accepte de les rendre à la Municipalité pour la somme d'un dollar;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser la mairesse Nathalie Lemaire et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire au transfert des titres de ces lots à la Municipalité afin d'en être propriétaire conforme.

ET D'assumer tous les frais et honoraires relatifs à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution

2021-12-309

8.5 Embauche d'une employée sur appel – Entretien d'hiver voirie

ATTENDU la surcharge de travail pendant la période hivernale au niveau de l'entretien d'hiver voirie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'embaucher Madame Lison Laverdure à titre de journalière sur appel – Entretien d'hiver voirie, de novembre à avril inclusivement;

ET DE prévoir son embauche comme journalière – Parcs et espaces verts, de mai à octobre 2022, le tout conformément aux conditions mentionnées en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-12-310

8.6 Fourniture et installation de portes et fenêtres pour le complexe St-Édouard

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'une partie des portes et fenêtres du complexe St-Édouard;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement numéro 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser l'achat et l'installation de portes et fenêtres pour le complexe St-Édouard auprès de Portes et Fenêtres Signatures de l'Estrie, au montant de 32 485,07 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission 5234-2, incluant un dépôt de 25 %;

D'affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises;

ET D'immobiliser ces dépenses conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-12-311

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Martin

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de citoyens pour le prolongement du réseau d'égout du 118 au 141 rue Martin, une consultation des résidents du secteur visé a été effectuée;

ATTENDU QUE neuf (9) résidents sur dix (10) se sont prononcés en faveur du projet et, par le fait même, consentent à défrayer les coûts relatifs à la réalisation d'une étude d'avant-projet visant à valider la faisabilité et à estimer les coûts du projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à une demande de prix pour une étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Martin, conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* afin d'octroyer le mandat au meilleur soumissionnaire, pour un montant approximatif de 750 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-12-312

9.2 Mandat pour le nettoyage et l'inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au nettoyage et à la validation de l'intégrité du réseau d'égout sanitaire gravitaire de la Municipalité afin de définir les actions à prioriser dans le prochain programme d'intervention des infrastructures municipales subventionné par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'accorder le mandat de nettoyage et d'inspection des conduites du réseau d'égout sanitaire à la firme InspecVision, au montant de 21 892,80 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service OS013981 datée du 19 octobre 2021;

ET D'affecter à la TECQ 2019-2023 les crédits budgétaires requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-313**

9.3 Échantillonnage des compteurs d'eau résidentiels

ATTENDU QUE dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, la Municipalité n'atteint pas le nombre minimal de vingt (20) compteurs d'eau résidentiels installés pour l'année 2020 tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE procéder par tirage au sort afin de déterminer environ dix (10) résidences ciblées pour l'installation d'un compteur d'eau;

ET D'assumer les coûts de fourniture et d'installation de ces compteurs d'eau résidentiels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-314**

9.4 Réfection du pont de l'étang aux castors sur le lot 2 238 205

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un seuil sur l'étang aux castors sur le lot 2 238 205 ont rehaussé le niveau d'eau;

ATTENDU QUE suite aux averses du 1^{er} novembre 2019, des dommages aux infrastructures situés sur le lot 2 238 205 sont attribuables au rehaussement de ce niveau d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît sa responsabilité en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement d'un montant estimé à 5 257,60 \$ plus les taxes applicables auprès du propriétaire soit le Centre de Santé Eastman inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2021

Le conseil prend acte.

Résolution

2021-12-315

10.2 Demande de dérogation mineure relative au lotissement sans augmentation de superficie des lots au 7 et 9 chemin du Merisier, lots 6 353 774 et 6 353 775

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la superficie de 2 lots entre lesquels on fait un échange de superficie afin de régulariser une situation d'empiètement de l'installation septique;

ATTENDU QUE les 2 lots sont de superficie et de dimensions inférieures à celles exigées par l'article 4.3.2 du Règlement de lotissement 2012-09, mais que l'article 4.1.3 permet de créer des lots qui n'atteignent pas ces dimensions minimales à condition que leurs dimensions soient augmentées;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale demandée aurait pour effet de créer 2 lots dont la superficie reste identique, en contravention avec l'article 4.1.3 ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins de leur droit de propriété, à la santé et sécurité publique ni à l'environnement et au bien-être général;

ATTENDU QUE le Conseil considère aussi que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et que le refus d'accorder la dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'il se verrait contraint de déplacer l'installation septique pour pouvoir construire un bâtiment principal sur le lot vacant;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'accorder la dérogation mineure telle que demandée, et d'ainsi permettre le lotissement sans augmentation de superficie des lots au 7 (lot 6 353 774) et au 9 (lot 6 353 775, vacant) chemin du Merisier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-316**

10.3 Demande de dérogation mineure relative à l'implantation et à la marge de recul d'un bâtiment accessoire au 61 chemin du Cèdre, sur le lot 2 238 135

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant un bâtiment accessoire de type garage existant, situé dans la cour avant à une distance de 1,03 mètre de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE sur un terrain de moins de 6000 mètres carrés, il n'est pas permis d'implanter un bâtiment accessoire en cour avant en vertu de l'article 6.1 du Règlement de zonage 2012-08, et que la marge de recul avant applicable est de 7,5 mètres en vertu de l'article 5.2.4 du *Règlement de zonage 2012-08*;

ATTENDU QU'il est probable que le bâtiment ait été construit avant 1990, et que dans ce cas il serait conforme en vertu de l'article 3.1.4 du *Règlement de zonage 2012-08*, mais qu'il a été impossible d'établir avec certitude la date de construction;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins de leur droit de propriété, à la santé et sécurité publique ni à l'environnement et au bien-être général;

ATTENDU QUE le Conseil considère aussi que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et que le refus d'accorder la dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'il se verrait contraint de démolir le bâtiment pour rendre la propriété conforme;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'accorder la dérogation mineure telle que demandée, et d'ainsi régulariser l'implantation du garage détaché au 61 chemin du Cèdre (lot 2 238 135) à 1,03 mètre de la ligne de lot avant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-317**

10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 17 novembre 2021;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'approuver, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence unifamiliale au 33 chemin de l'Escalade, sur le lot 4 962 846;
- Le morcellement des lots 6 327 808 et 6 422 911 en 5 nouveaux lots constructibles;
- La modification des proportions de revêtements, au 6 chemin de la Feuillade (lot 6 407 436).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-318**

10.5 Adoption du Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14 de la Municipalité d'Eastman

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021 ainsi que l'adoption du projet de *Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14* lors de la séance tenue le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'une consultation écrite s'est tenue du 16 au 26 novembre 2021 ainsi qu'une assemblée publique de consultation le 6 décembre 2021 à 19h suivant lesquelles aucun commentaire n'a été formulé;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'adopter le *Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14 de la Municipalité d'Eastman* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La mairesse informe les citoyens de sujets divers et des différentes activités se déroulant dans la Municipalité à savoir :

- La fermeture de l'hôtel de ville du 23 décembre au 3 janvier inclusivement;
- La programmation des loisirs intermunicipaux;

- La journée internationale des bénévoles;
- Les Féeries de Noël;
- Le concert de Noël;
- Fermeture de la bibliothèque, les samedis.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

15 personnes assistent à la séance.

Les questions portant sur divers sujets ont été répondues :

Nomination au CCU (Michel Soucisse);

Passage sur la rue Martin par les motoneigistes (François Provencher);

Passage sur le lac d'Argent par les motoneigistes (Michelle Desrochers);

Réfection du pont de l'étang aux castors, lot 2 238 205 (Anne-Marie Larivière);

Interdiction aux motoneigistes de circuler sur la lac Stukely et sur les chemin privés (Lise Dion);

Corridors fauniques, la caractérisation des milieux humides et la désignation des terrains en conservation (Claude Desautels);

Avis public des dérogations mineures (Alain Paquette);

Coupe de bois sur le chemin Charpentier (Lise Dion).

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Charles Simard propose de lever la séance du conseil à 20h56.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».